

## Edito

L'année 2008 s'achève. Notre action se poursuit !

Le résultat des élections municipales nous contraint à siéger à nouveau dans l'opposition pour les 6 années à venir. Nous avons l'impérieux devoir de méditer notre action passée. Il nous faut confirmer le travail entrepris et construire pas à pas les conditions du changement.

Car la municipalité qui avait vanté l'ouverture et promis la modernité s'est très vite repliée sur les méthodes du passé. Tour de passe-passe pour les logements HLM, absence de concertation pour les projets du cinéma et du théâtre, passage en force sur la résidence universitaire etc...

Face à cette attitude, nous devons être des opposants de qualité, ouverts, constructifs mais vigilants.

C'est dans cet esprit que nous voulons construire avec vous, c'est l'ambition d'Antony Plus.

A tous, nous vous souhaitons d'excellentes fêtes de fin d'année.

Antony Place Publique

Vendredi 12 décembre, le Conseil communautaire a approuvé la convention transférant les logements sociaux étudiants vers la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre (CAHB). Il n'a pas tenu compte de l'avis consultatif du Conseil d'administration du Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires (CROUS) de Versailles, actuel gestionnaire de la RUA, qui venait de rejeter ce transfert. Exaucé le vœu de Patrick Devedjian de voir la RUA enfin tomber dans l'escarcelle de l'Agglomération. Ce transfert préfigure une diminution des capacités d'accueil du logement social étudiant sur le territoire de la CAHB ainsi qu'une augmentation des loyers dans un contexte de carence du parc social.

Une délégation d'étudiants de la résidence universitaire Jean Zay d'Antony accueillait les conseillers communautaires à la mairie de Sceaux pour le dernier Conseil de la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre (CAHB) de l'année. Ils distribuaient une lettre ouverte dénonçant le transfert des logements sociaux étudiants vers la CAHB que le CROUS de Versailles venait de rejeter.

avec l'aide financière du département et de l'Etat ; engagement du CROUS de Versailles pour assurer la gestion locative courante et l'attribution des logements. Selon lui, en échange de ces engagements, la CAHB n'aurait même pas de charges financières à supporter sur son budget car il compte recevoir des aides départementales, régionales et nationales, de sorte que la CAHB peut parfaitement faire face à cette responsabilité. Il annonçait dans son envolée que la CAHB mènerait le plus tôt possible les travaux urgents de sécurité.

### De la nécessité de rénover, en le préservant, le parc de logement social étudiant

Dans une intervention remarquée, Fabien Feuillade (Citoyens à Antony - Antony Plus) réitérait son opposition à la convention. Il rappelait certaines vérités ainsi que l'historique mouvementé des relations entre les trois derniers maires d'Antony et la résidence universitaire d'Antony (RUA). « L'état du patrimoine des résidences », reconnaissait-il, « n'est plus satisfaisant et nécessite un lourd investissement qui doit impérativement être réalisé. Mais ce constat ne doit pas être l'occasion de réduire la capacité d'accueil de la résidence d'Antony comme on l'a vu dans le passé car le logement social étudiant, ce n'est pas du logement social traditionnel. »



### Les « engagements » de la CAHB

Le président UMP de la CAHB, Georges Siffredi, redevenu député grâce à l'entrée de son prédécesseur, Patrick Devedjian, au gouvernement, recherchait à rassurer les présents. Il s'agit « d'engagements » uniquement affirmait-il : engagement de la CAHB pour assumer les responsabilités du propriétaire après des années d'abandon par les pouvoirs publics et pour maintenir le nombre de logements sociaux étudiants

📧 Je veux recevoir  
**Antony Place Publique**  
par mail.

C'est gratuit, c'est facile,  
une simple demande à  
[app92@club-internet.fr](mailto:app92@club-internet.fr)

📧 Je retrouve aussi  
les anciens numéros  
et tous les dossiers sur  
[www.antonyplus.com](http://www.antonyplus.com)

## Transfert du logement social étudiant à la Communauté d'Agglomération

*Il n'y a rien à craindre de l'effet de masse, au contraire, celui-ci permet de faire bénéficier les étudiants de services annexes fondamentaux ».*

Il rajoutait qu'une résidence universitaire était « plus qu'un simple toit, car on ne vit pas seulement dans une chambre de 11 m<sup>2</sup> pour 130 euros.. On vit dans la résidence universitaire avec, en plus de sa chambre, des salles de travail, un centre sportif, un centre de soins, des groupes d'études, un restaurant universitaire, etc. Ces services ne peuvent exister dans des petites structures de 200 à 500 chambres, or ces services sont souvent les clés de la réussite. C'est pourquoi il ne faut pas diminuer la capacité d'accueil de la RUA. Cela ne veut pas dire qu'il ne faut rien faire, mais cela coûtera cher et la CAHB ne peut le payer seule ». Il a insisté sur le rôle utile que pourrait au contraire jouer l'Agglomération en facilitant la sortie des résidences universitaires des ex-étudiants devenus occupants sans droit, en accroissant l'offre de logements sociaux.

Selon lui, le vote négatif du CROUS montrait que « le dialogue est mal engagé et que trop d'incertitude plane sur le destin des résidences et que l'utilisation des moyens législatifs détournés mis en œuvre, aboutissent au final toujours à l'échec ». Il en concluait qu'il était « nécessaire de mettre au cœur de cette discussion les représentants étudiants, car là encore on ne bâtit rien de solide sans l'avis des principaux in-

*téressés, avec l'Etat, la Région, le Département qui doivent aussi être associés à cette indispensable concertation pour la rénovation ».*

### Le double jeu de Georges Siffredi démonté

La réponse louvoyante de Georges Siffredi se voulait sereine et responsable, puisqu'il prétendit même partager la quasi-totalité du point de vue de Fabien Feuillade et qu'il annonça la constitution d'un comité de pilotage associant Antony, le Département, le CROUS et l'Agglomération. Sans jamais s'engager sur le nombre de logements étudiants qu'elle désire conserver, la CAHB « volera au secours du logement social étudiant », elle lancera les travaux d'urgence, elle construira des chambres aux normes « actuelles » (18 à 20 m<sup>2</sup> avec douche individuelle), elle maintiendra le parc communautaire ... sur le territoire départemental ... et elle en confiera la gestion au CROUS. Toutes ces « bontés » sans déboursier un euro, bien que l'évaluation la plus basse annonce 60 millions d'euros pour une rénovation complète. Tenté de piéger les opposants pour arriver à ses fins, le président UMP de la CAHB rappelait que son principal objectif était « de reloger les étudiants dans de bonnes conditions ».

### Le mieux est l'ennemi du bien

Argument trompeur : pour qui sait lire entre les lignes, il semble désormais acquis que le but de l'opération est bien d'amputer lourdement la RUA... D'ailleurs, pressé par Fabien Feuillade, Georges Siffredi reconnut qu'il y aurait « fatalement des démolitions, vu l'état du bâti ». Présentée avantageusement et en l'absence d'une volonté affirmée

de maintenir un « seuil critique », la « mise aux normes » des chambres qui passerait de 9 à 18 m<sup>2</sup> est le pendant d'une diminution drastique de la capacité d'accueil de la RUA et d'une inéluctable augmentation des loyers... Pour qui prend la peine d'écouter les étudiants il s'entendra dire qu'« il est préférable d'habiter une chambre de 9 m<sup>2</sup> à 130 euros par mois et de bénéficier des équipements collectifs qu'un studio de 18 m<sup>2</sup> pour un loyer doublé sans restaurant universitaire ni salle de travail ». Un argument de bon sens qui ne semble pas trouver grâce aux oreilles de l'UMP.

Seul son timidement discordant au sein de la majorité, Philippe Laurent, maire sans étiquette de Sceaux, clôturait le débat en insistant sur l'importance de garder une « capacité significative » d'accueil en logement étudiant en rappelant l'« intérêt architectural de l'ensemble de la RUA qu'il faut préserver », au moins partiellement. Au sortir du Conseil, les étudiants indiquaient leur volonté de se battre et décrétaient la mobilisation pour sauver la RUA...

Personne ne devra tomber dans le piège du statu quo qui perdure depuis trop longtemps... mais la majorité actuelle qui a perpétué les attaques contre la résidence universitaire depuis 25 ans ne peut pas aujourd'hui se présenter comme le défenseur de la qualité pour sacrifier le nombre de chambres. Car l'enjeu n'est pas de faire un hôtel pour quelques étudiants mais de redonner du sens à la résidence : être un outil au service de l'égalité des chances.

■ Pierre RUFAT

## Travail le dimanche : Patrick Devedjian déchaîne la colère divine !

Dans une lettre ouverte en date du 4 décembre dernier, les curés des paroisses de la 13ème circonscription sont sortis de leur retraite pour remettre à sa place le futur-ex Député Patrick Devedjian qui justifiait le projet de travailler le dimanche au nom de la sacro-sainte « liberté ».

Rappelant qu'une fois encore « ce sont les petits et les faibles qui vont payer pour le confort des autres », ils dénoncent aussi bien la « laïcité étriquée » de Patrick Devedjian, que « les fondements d'une société uniquement sur des critères de rationalité économique menant à la catastrophe ». Les représentants du Très-Haut vont jusqu'à convoquer Proudhon et Ozanam à l'appui de leur démonstration ravageuse !

Non sans humour et anticipant sur les événements, les signataires terminent leur prose assassine en « souhaitant bon courage pour la tâche énorme » qui attend Patrick Devedjian.

■ Maxime BALDIT

# Reconstruction du Sélect : le « Oui, mais... » du commissaire-enquêteur

**L**e 18 octobre 2008, le commissaire enquêteur a remis son rapport à la mairie. L'avis du commissaire est favorable à la Déclaration d'Utilité Publique en lien avec le projet de reconstruction du cinéma municipal «Le Select» sur le site actuel. Mais cet avis est assorti de deux recommandations :

1. *La municipalité devra organiser des réunions publiques d'information et de concertation pour donner des précisions sur les options choisies et affirmer sa volonté de conserver la gestion du cinéma.*
2. *La municipalité devra veiller à ce que les attentes du public, en particulier en matière d'intégration architecturale, d'accès au futur cinéma et de réaménagement de nouvelles salles associatives soient respectées.*

## Les questions du commissaire enquêteur et les réponses de la municipalité

Quatre questions ont été retenues et la mairie y a répondu.

**1. Pourquoi quatre salles alors que deux suffiraient ?** En effet, un projet de deux salles aurait de multiples avantages : pas d'expropriation donc un coût global moindre, pas de risque de conflit avec les multiplexes, un cinéma à taille humaine...

Réponse partielle de la Ville: il n'y a «pas de risque de conflit car le cinéma ne rentre pas dans la zone d'achalandise des multiplexes».

**2. Le projet cache-t-il une opération immobilière?**

Réponse de la mairie : «La municipalité ne peut construire des logements privés sur cette surface (mais quelle surface, l'ensemble ou les 2 parcelles soumises à l'enquête?) car cela rendrait caduque toute notion d'utilité publique et d'intérêt général».

**3. Il y a un vrai problème d'intégration architecturale, en particulier côté RD920.**

La municipalité se déclare «consciente de ce problème et ce sera un des critères importants du choix du projet architectural».

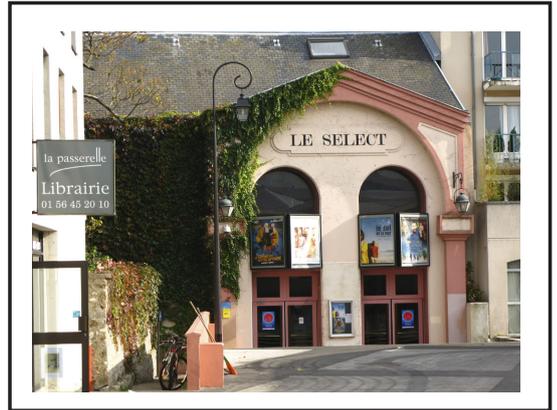
**4. Le commissaire a également mis en avant un certain nombre d'observations et de requêtes particulières : maintien de la double entrée, conservation des salles associatives, menace d'écran noir pendant les travaux.**

Si la Mairie s'engage au maintien de la double entrée, elle reste extrêmement floue sur les autres points soulevés : les salles associatives disparaissent même si «un espace sera dédié à proximité». Enfin, un «espace de substitution sera recherché pendant les travaux».

## Le coût du projet : le poids des acquisitions foncières

Comme nombre d'Antoniens, le commissaire enquêteur s'est inquiété du coût élevé des acquisitions foncières (1.079.000 euros). Il a donc demandé à la Ville d'étudier d'autres implantations possibles pour reconstruire le Select. La Ville, est-ce bien raisonnable, n'a mis que quelques semaines pour étudier et écarter d'un revers de main trois sites pressentis :

- le boulevard Pierre-Brossolette a été écarté car les parcelles sont chères et il faudrait construire un parking et reloger les services municipaux. La municipalité préfère certainement réserver cet emplacement à la promotion immobilière comme le permet désormais le Plan Local d'Urbanisme...
- l'emplacement du Théâtre Firmin-Gémier a été écarté au motif que cela obligerait à reconstruire le théâtre ailleurs et générerait des grandes difficultés de construc-



tion et d'intégration architecturale. Au moment où des études ont été engagées pour reconstruire le théâtre rue Maurice-Labrousse, ça s'appelle se payer la tête du commissaire...

- la Place des Anciens Combattants d'Afrique du Nord a été écartée car l'emplacement est excentré et pose le problème l'incompatibilité architecturale avec le tissu pavillonnaire...

## Face aux timides engagements pris par la mairie, restons vigilants !

Certains combats menés par l'Association des Amis du Cinéma Le Select ont été gagnés : création d'ateliers pédagogiques et maintien de la double entrée. Mais le commissaire enquêteur pose les vrais enjeux pour l'avenir :

- la Ville doit «affirmer sa volonté de conserver la gestion du cinéma» ;
- elle doit respecter les attentes du public : intégration architecturale de qualité, accès au futur cinéma et réaménagement de nouvelles salles associatives ;
- surtout, la Mairie doit «informer et concerter» à tous les stades du projet. Comme le pense le commissaire enquêteur, la reconstruction du Select doit être plus que jamais l'affaire de tous les Antoniens !

■ Jean-Pierre JAUGIN et Maxime BALDIT

## Le maire entrouvre la porte à la privatisation du Select...

Lors du dernier conseil municipal, le maire a évoqué l'hypothèse de la fin de la gestion para-municipale du Select. Si la mairie confirmait ce choix, cela reviendrait à remettre en selle le précédent projet de rénovation du Select datant de 1997 ; projet avorté notamment grâce à la mobilisation des usagers. Cela reviendrait également à éclairer d'un jour nouveau les belles paroles répétées par la mairie : au cours des réunions publiques et avec l'association des Amis du Select mais également lors de la récente enquête publique, la mairie s'engageait à maintenir la gestion du Select. Après les élections municipales, les masques vont-ils tomber ?... L'analyse de l'Association des Amis du Select qui refuse un projet de 4 salles comme pouvant ouvrir la voie à un gestionnaire privé, démontre toute sa pertinence... Le combat continue plus que jamais !

## Conseil municipal : argent, logements et sous-entendus...

Plus de cinq heures de séance le 4 décembre dernier au Conseil municipal : un sujet de satisfaction ? Une preuve de la vivacité de la démocratie locale ? Hélas ce n'est pas si sûr. 48 points à l'ordre du jour parfois déclinés en de nombreuses sous-délibérations, mais éparpillés sans vraie logique au fil de l'eau pour que chaque Conseiller de la majorité ait l'occasion de parler à son tour ? Pourtant deux sujets essentiels sous-tendaient ce Conseil : l'argent et les logements ; mais la mauvaise foi et l'opacité n'ont pas toujours permis d'aller au fond de ces questions et il a fallu parfois « deviner » ce que l'exécutif municipal envisageait sans vouloir le dire.

### Finances : l'argent des usagers des services publics pour des dépenses de prestige

Nos lecteurs savent comment la Municipalité a, en catimini, augmenté récemment le tarif des crèches (jusqu'à plus de 100 euros par mois : voir APP n°3) : au Conseil, on a appris que la Ville récupérerait 100 000 euros de cette opération. De même, sous le vocable d'une « remise à niveau », d'autres tarifs municipaux (club scientifique, Maison des arts, ludothèque) augmentent de 30%, voire plus. L'intérêt de cette mesure est de compter sur l'amnésie des Antoniens pour pouvoir claironner aux prochaines élections, dans 5 ans, que la municipalité n'augmente pas les tarifs.

A côté de cette potion amère, le projet de modulation par « taux d'effort » de certaines prestations parascolaires (analysé déjà dans APP n°3) pouvait presque passer pour du nectar ! Rappelons que ce projet est apparu tout ficelé lors de la deuxième séance de la Mission municipale d'évaluation des tarifs, sans concertation, ni information des usagers, ni études d'impact sérieuses. Présentée comme bénéficiant aux populations modestes, la proposition municipale fut vite démontée par les interventions des Conseillers d'opposition, notamment Fabien Feuillade (Antony Plus-Citoyens) : en réalité, à cause des tarifs planchers maintenus trop élevés, il n'y a pas de diminution pour les plus modestes ; les « perdants » sont ceux qui sont juste au-dessus des minima ainsi que « les plus riches » qui voient leurs tarifs augmenter (mais dans ce schéma, une famille est riche à partir de 4 000 euros par mois).

Cependant, puisque certains tarifs, actuellement non quotientés, relèveront du nouveau schéma cela représente une avancée réelle. Ainsi, de façon responsable, Antony-Plus a voté pour les modifications allant dans le sens d'une plus grande justice (même si cela ne va pas assez loin) et a voté contre les mesures iniques (révision superficielle des tarifs des cantines scolaires, maintien de tarifs forfaitaires). Cet argent engrangé auprès des usagers des services publics, la Mairie va le dépenser pour des dépenses de prestige, notamment pour enfouir les fils électriques et téléphoniques dans une trentaine de rues de notre ville (7 millions d'euros !). En revanche, aucune somme n'est envisagée pour participer à l'enfouissement de la voie ferrée Massy-Valenton...

### La dette structurée : est-ce si sûr ?

A l'heure où certaines collectivités sont amenées à des mesures drastiques compte tenu des « emprunts toxiques » qu'elles ont souscrits, quand la tourmente touche des banques spécialisées dans les prêts aux communes, une information sur la dette de la ville s'imposait. Pierre Médan, dans un exposé détaillé et argumenté comme un cours magistral, a dressé un bilan rassurant. Si la moitié des emprunts souscrits par notre ville sont actuellement des emprunts à taux variable, cette situation est très fluctuante : la plupart des emprunts sont des produits « structurés », dont les taux deviennent fixes ou variables au gré des échéances. Ce choix permet d'économiser des charges financières, mais cette attitude est-elle sans risque ?

Réponse déconcertante du Maire pour qui « Antony est passé au travers » des problèmes et qui assure qu'il « n'y aura plus aucun risque », mais, lorsque Pierre Rufat (Antony Plus-Radical) insiste sur la nécessité d'un suivi au moins semestriel de cette question, Jean-Yves Sénant décide d'évoquer désormais ce sujet à chaque Commission des finances. Alors, risque ou pas ?



### Logement social : du vent, du flan, pas de plans

Quel contraste entre les intentions vertueuses et la réalité ! Christian Ollivry a débuté sa présentation de la Charte du logement solidaire en prétendant sans rire qu'Antony respectait la loi SRU. Il a continué en évoquant les projets que la Ville poursuivait : espérons que ces projets se laisseront rattraper pour se concrétiser ! Mais Pierre Rufat a mis en évidence le flou de cette Charte : pas de calendrier, pas de chiffrage, pas d'engagement... Tout au plus la Ville promet, observe, se repose sur des associations. Christian Ollivry finit d'ailleurs par le reconnaître : « il faut aller plus loin, si on n'a rien fait d'ici un an, vous pourrez dire avec raison que c'était du flan ». Magnanime mais sans illusion, Antony-Plus a voté pour l'adoption de cette Charte. Mais pour le moment ? Effectivement, ça bouge ! La Ville vient de préempter pour du logement social afin de ne pas payer la pénalité 2008 pour non respect de la loi SRU, rue de la Méditerranée, dans le quartier du Grand-Ensemble. L'ampleur de l'opération ? Une chambre !!! Mais, en revanche, elle laisse faire un début de « vente à la découpe » portant sur 100 appartements, allée d'Orléans, au centre-ville.

Sur la question du transfert de 1 700 logements de l'Office départemental HLM à celui d'Antony, la majorité a encore une fois refusé le débat. Silence sur les demandes de Fabien Feuillade : raisons de ce transfert opéré sans diagnostic préalable, présentation d'un bilan coûts/avantages d'une opération qui surenchérit de 4 millions la valeur du patrimoine mais n'ajoute pas un seul logement social sur notre ville...

Les quelques hypothèses soulevées n'ont reçu comme écho que l'agacement de Jean-Paul Dova et son intervention en défense de la qualité des bâtiments de « son » OPDHLM 92.

Mais alors, si tout est si bien géré et entretenu par l'OPDHLM 92, pourquoi changer ? Cette question est restée sans réponse à l'Hôtel de Ville d'Antony : est-ce à Nanterre qu'il faudra la chercher ?

### Un Conseil flou, flou, flou...

Ce Conseil fut aussi marqué par plusieurs incertitudes, certaines futiles, d'autres inquiétantes.

Caroline Pégang, conseillère municipale MoDem l'avait annoncé : lorsqu'elle ne connaîtrait pas un dossier, elle s'abstiendrait. L'autre soir, pour son départ d'Antony-Plus, elle a tenu parole, se réfugiant dans l'abstention à plus de 30 reprises. Parfois, cela l'a laissée très isolée, le reste de l'Assemblée votant d'un bloc pour des mesures techniques. Au contraire, sa voix s'est retrouvée aussi à l'occasion mêlée à celle de l'Union de la gauche. Cela a au moins eu le mérite de la mettre en valeur, le Maire ne la quittant pas des yeux lors de chaque décompte...

Véronique Bergerol, adjointe aux relations inter-générationnelles, a ainsi présenté à une heure du matin un projet de Conseil des seniors. Mesure en réalité très intra-générationnelle, qui constitue un saucissonnage de démocratie (à quand un Conseil des Chauves ?)... Comment seront désignés ces futurs Conseillers, quel sera leur rôle, cela n'a pas été évoqué.

Nettement plus graves sont les menaces sur la démocratie locale. Jeudi dernier, Jean-Yves Sénant a essayé d'appliquer le nouveau règlement municipal dans toute sa rigueur. Force est de constater que cet exercice n'a pas été une grande réussite. De fait, le Maire a pris de nombreuses libertés avec les règles qu'il avait lui-même fixées. Il a permis, notamment, aux élus de sa majorité d'intervenir bien plus de deux fois quand ils le demandaient et il a laissé complaisamment Jean-Paul Dova provoquer un incident de séance en prenant à partie Dominique Fié avec violence et mauvaise foi. Surtout, il a refusé de mettre à l'ordre du jour les vœux et les questions écrites de l'opposition, pourtant de droit. Il a écarté la question portant sur la gestion de

l'eau par le SEDIF au prétexte qu'il s'agissait d'un domaine de compétence communautaire, alors même que Georges Siffredi, Président de la CAHB, avait refusé de répondre sur ce point aux conseillers communautaires, les renvoyant expressément aux conseils municipaux. Le Maire représentant de sa commune (qui est membre du SEDIF) et vice-président de la CAHB est-il vraiment noyé sur la question de l'eau ? Quant à la question sur les hausses de tarif des crèches municipales, il a travesti la vérité en prétendant avoir été saisi d'une simple « demande » et non pas d'une vraie « question » alors que le texte était une demande ... d'explication ! Jouer sur les mots, voilà à quoi en est réduit notre premier magistrat !

Enfin, lors du vote de la délibération sur la délégation de service public des tennis municipaux et de la cafétéria du club-house du stade Georges-Suant, la queue du renard a pointé sous la fourrure du mouton... Fabien Feuillade faisait alors remarquer que la motivation de cette délégation (l'incapacité de la Ville à gérer ce type d'installation) ne se concevrait pas pour le cinéma, géré depuis longtemps en associatif. En effet, il a toujours été avancé que c'est la direction actuelle qui assurerait la gestion du futur cinéma. Mais cette promesse risque de ne pas être tenue : le Maire a, à demi-mot, consenti que le cinéma ne pourrait plus être géré par une association para-municipale mais a clairement exclu l'éventualité de la régie. Que reste-t-il ? La délégation de service public. Cela signifie que pour gérer le cinéma de quatre salles souhaité par la municipalité, l'association le Select devra remporter l'appel d'offres... mais elle risque de trouver sur sa route UGC, Gaumont, MK2, etc. Quand on sait que le choix de quatre salles repose sur une étude économique, le pire est à craindre. Voilà une raison de plus pour redimensionner dès à présent le projet.

L'ensemble des questions évoquées ce soir-là, la façon dont elles ont été abordées ou esquivées, cela mérite l'attention des citoyens et il serait salutaire que les bancs du public, tout inconfortables qu'ils soient, accueillent désormais un peu plus d'Antoniens...

■ Bruno EDOUARD

## A Antony, la communauté éducative s'organise

**M**ercredi 10 décembre, les associations de parents d'élèves et les enseignants ont organisé une réunion d'information sur la réforme de l'éducation nationale dans le premier degré.

Trois thèmes ont été abordés : le Réseau d'Aides Spécialisées aux Enfants en Difficulté (RASED), l'avenir de l'école maternelle et la définition des Etablissements Publics d'Enseignement Primaire (EPEP).

Chaque thème a pu être développé et l'assistance a pris conscience des méfaits de la réforme sur l'organisation de l'enseignement, la relation parents enseignants et surtout sur le rythme des enfants.

Après deux heures de débat, l'assemblée s'est quittée avec l'idée de constituer un collectif antonien qui poursuivra sa démarche d'information auprès des citoyens.

Affaire à suivre ....

■ Jean-Marie DAVID

## Le forum « Ensemble et Solidaires », un bilan plutôt mitigé

Organiser un forum de la solidarité avec pour thème le logement solidaire, ce n'est pas comme mettre en place la Foire aux vins et aux fromages. Le sujet est très sensible et les attentes fortes surtout quand on sait qu'Antony n'est pas franchement un bon élève en matière d'habitat social (237 logements de moins en 25 ans et 1700 dossiers en attente). Résultat, un forum aux allures de sympathique kermesse qui n'a pas franchement marqué les Antoniens. D'ailleurs le dernier bulletin municipal a évoqué l'événement en une petite dizaine de lignes avec 6 photos minuscules...

**A**près plus de six mois de préparation, la mairie d'Antony a lancé son premier forum de la solidarité à grand renfort de promotion (plusieurs annonces dans le Bulletin Municipal et le site Internet de la ville, dépliant 4 pages). Un programme alléchant avec de multiples intervenants, des manifestations et la participation d'une quarantaine d'associations. Objectif affiché : renforcer les liens entre les quartiers, les personnes et les générations, quelles que soient les différences, pour mieux vivre ensemble.

C'est d'ailleurs en insistant sur le « *travailler ensemble pour mieux vivre à Antony, chacun, les uns avec les autres, se respecter, s'écouter, s'entendre et faire les choses ensemble* » que Christian Ollivry, conseiller municipal délégué au logement solidaire, à la réinsertion et la lutte contre les exclusions, a inauguré l'événement à l'auditorium Sainte-Marie le 12 novembre.

### Des intervenants de qualité

Le 13, **Serge Paugam**, sociologue spécialiste de la pauvreté, a donné une conférence ayant pour titre « *Repenser la solidarité : les nouveaux défis du lien social* ». Une conférence intéressante car Serge Paugam a resitué dans l'histoire ce qu'était la solidarité et comment cette notion a évolué jusqu'à nos jours. Les hommes sont porteurs d'une dette les uns envers les autres, ainsi qu'envers les générations qui les ont précédés et envers celles qui leur succéderont. Le fondement de la protection est de pouvoir se dire « *Je peux compter sur qui ?* ». Mais l'autre dimension est de répondre à la question « *Est-ce que je compte pour quelqu'un ?* ».

Le 14, **Etienne Pinte**, député UMP des Yvelines, ancien maire de Versailles, parlementaire en mission auprès du Premier ministre sur l'hébergement d'urgence et l'accès au logement des personnes sans abri ou mal logées, a donné une conférence sur le thème: « *Où en est on en matière d'hébergement et de logement social 15 jours avant l'entrée en vigueur de la loi DALO ?* ».

L'une de ses propositions est d'imposer 20% de logements sociaux sur tout projet immobilier de plus de 20 logements initié à l'échelle communale dans toutes les communes de plus de 2500 habitants. Homme de conviction et d'action, Etienne Pinte a donné un certain nombre d'exemples à Versailles démontrant aussi les difficultés de l'opinion auxquelles il a dû faire face et son exposé a retenu l'attention de tout le public nombreux ce soir-là. L'éclat de cet homme d'action aux fortes convictions humanistes a montré combien il manquait à Antony ce type d'homme, et d'équipe, pour engager enfin une politique active du logement social.

### Où sont les associations de locataires ?

Bien entendu, de grandes associations reconnues pour leur travail local étaient présentes, dont les Amis de l'avenir, partenaire d'Habitat et Humanisme, mais aussi des associations largement encouragées par la mairie: les incontournables Femmes-Relais, l'Agefa -association familiale présidée par Isabelle Rolland, la maire adjointe chargée de la culture- plutôt orientée sur des activités de cartonnage, peinture sur porcelaine et mosaïque selon son propre site Internet, sans oublier Nouvelles Dimensions, association dont la notoriété est



assez confidentielle et qui a présenté un film de saynètes en costumes d'époque vaguement moyenâgeux sur le thème du respect. En revanche, pas une seule des associations de locataires pourtant extrêmement actives sur Antony (elles n'avaient pas été conviées au forum), peu de petites associations antoniennes de terrain qui travaillent d'arrache-pied dans le domaine de la solidarité et de l'insertion. Les uns et les autres ont pu mieux se connaître grâce à la présentation de leurs actions locales. En matière d'insertion par l'économique, le stand du traiteur « La table de Cana », dont les installations se situent dans la zone d'activités Antonympole, a été remarqué.

Malgré tout, le forum a permis aux présents de mieux se connaître grâce à la présentation de leurs actions locales.

■ **Michel BOULENGER et Isabelle SENECAL**

## UN CONTRE-FORUM PRODUCTIF

### Et le logement social à Antony dans tout ça ??

De nombreuses associations avaient émis des réserves sur l'organisation d'un tel forum alors qu'à la mi-2008, soit 8 ans après le vote de la loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbains, dite loi SRU, Antony en est à 19,3% de logements sociaux, à apprécier par rapport au seuil minimum légal à atteindre fixé à 20% et que la MILOS a dernièrement épinglé la gestion de l'office municipal d'HLM.

En marge de ce premier forum, le PS, le PCF, Mars la Gauche républicaine, Défi pour Antony, Attac, les Verts, le Parti radical de Gauche et Citoyens à Antony ont choisi d'informer les citoyens par la distribution d'un 4 pages réalisé en commun contenant quelques propositions et ayant pour titre « **Logement social à Antony : 25 ans d'absence de solidarité. La politique, c'est faire des choix, établir des priorités et agir. 237 logements sociaux de moins qu'il y a 25 ans !** ».

Une réunion a été également organisée collectivement le 18 novembre à la salle Pétesco sur le thème « *Quelle est aujourd'hui la situation du logement à Antony ? Quelles propositions pour répondre à la crise du logement ?* ». Nos invités, élus de terrain, **Daniel Breuiller** (maire d'Arcueil), **Nadine Garcia** (maire-adjointe de Nanterre, conseillère générale et membre du CA de l'OPH 92) et **Philippe Kaltenbach** (maire de Clamart, président de la communauté d'agglomération du sud de Seine et conseiller régional), ont présenté, devant une salle comble et attentive, les propositions et actions mises en œuvre sur leurs territoires. Là encore, cela a creusé le fossé avec l'inertie et le manque de volonté de la ville d'Antony en matière de logements sociaux, plus prompte à détruire qu'à construire.

## Conseil d'agglomération : de l'eau, des chambres, des tarifs...

Vendredi 12 décembre, sous l'œil attentif des étudiants de la Résidence universitaire d'Antony venus en force pour défendre leur cadre d'études (voir par ailleurs l'article sur ce sujet), le Conseil de la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bievre (CAHB), réuni à Sceaux, s'est notamment intéressé au service public de l'eau, au logement social et aux équipements culturels.

**L**e Conseil a longuement évoqué le devenir de la gestion de l'assainissement collectif (traitement des eaux de pluie et des eaux usées). Actuellement, ce service fonctionne de manière différente dans chacune des 7 villes de la CAHB. Certaines communes ont délégué cette mission à un prestataire privé (Véolia à Antony), d'autres font appel à plusieurs entreprises privées. La CAHB souhaite profiter de l'échéance prochaine des principaux marchés municipaux pour unifier et rationaliser cette mission.

### Assainissement : un fermier en charge de l'eau

Le rapporteur, Régis Roy-Chevalier, maire PS de Wissous, a présenté une étude technique, basée sur l'analyse des trois contrats d'affermage actuels et la sélection du « meilleur de chacun », qui propose de confier la gestion de l'assainissement à une entreprise privée sous forme d'un affermage, la solution la plus appropriée compte tenu des volumes en jeu (443 km de canalisations, 10 millions de m<sup>3</sup> d'eaux usées...).

François Rivet (PS aussi) a contesté cette analyse. D'une part, l'étude est insuffisante, elle n'apporte aucun élément chiffré, ni aucune comparaison entre les différents modes de gestion actuels. D'autre part, elle oriente systématiquement les avantages au profit de l'affermage sans explorer les autres possibilités de délégation de service public. Pour lui, l'affermage est la « pire des solutions » pour la maîtrise des prix, un des enjeux importants dans le choix, car la CAHB n'a pas les moyens de peser sur le fermier au cours de la délégation. Sa préférence se porte, dans l'immédiat, vers une régie intéressée qui laisse une autonomie de gestion au délégataire mais maintient la maîtrise financière à la CAHB.

Georges Siffredi a répondu que l'absence de régie municipale actuellement sur la CAHB rend difficile ce type de gestion. Il a rappelé sa conception de la communauté d'agglomération : un niveau administratif à forte plus-value, centré sur

l'expertise et le pilotage, et non sur les moyens techniques qui restent dévolus aux communes. La CAHB va donc confier la gestion de l'assainissement à un fermier et assurer le contrôle et le suivi. Il est prévu, à terme, d'avoir une redevance unique sur la CAHB et non différenciée par commune comme aujourd'hui.

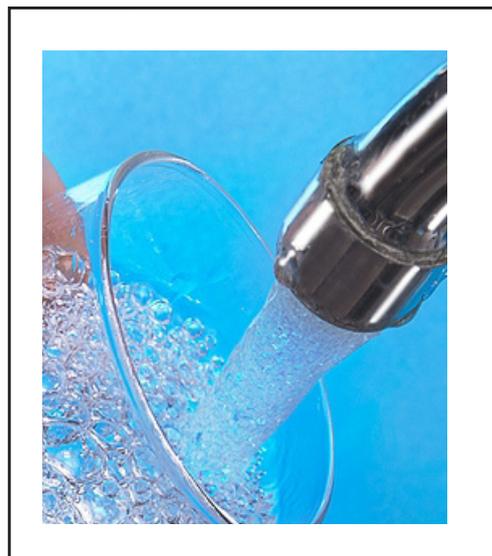
### Logement social : Antony achète une chambre grâce à la loi SRU

Il a fallu attendre le Conseil d'agglomération pour comprendre la raison de l'acquisition par la ville d'Antony d'une chambre dans le quartier du Grand-Ensemble. C'est la conséquence de la loi Gayssot (loi Solidarités et renouvellement urbain) qui impose des pénalités aux communes qui ne respectent pas le seuil minimal de 20% de logements sociaux. Ces pénalités sont versées, dans le cas d'Antony, à la CAHB qui est obligé de les affecter à des opérations en faveur du logement social. C'est ainsi que la CAHB a subventionné l'achat de cette chambre par la ville d'Antony, grâce aux pénalités payées par la ville d'Antony. Voici une version locale de recyclage de l'argent public.

Une autre partie de ces pénalités est destinée à la construction de 6 logements très sociaux dans la rue Léon-Blum, une opération que l'association Habitat et Humanisme a démarré depuis deux ans. Ce coup de pouce est censé permettre de boucler le financement.

### Tarifs des conservatoires : harmonisation adagio

Le conservatoire d'Antony est transféré à la CAHB à compter du 1er janvier 2009. Les tarifs restent évidemment inchangés en cours d'année mais les autres résidents de la CAHB (hors ceux du Plessis-Robinson qui se refusent à transférer son école de musique), ne paieront plus le tarif « extérieur ». Ce changement, minime, augure d'une réflexion plus large sur l'harmonisation des tarifs des conservatoires. Philippe



Laurent, chargé des affaires culturelles, s'attend à un long temps d'arbitrage car certaines villes pratiquent des tarifs modulés selon un quotient familial et d'autres, comme Antony, des tarifs non modulés. Et, après accord, encore prévoit-il une longue période de mise en musique.

■ Pierre RUFAT

## Georges Siffredi et Régis Roy-Chevalier : les deux font la paire

**L**e 12 décembre, au Conseil de la Communauté d'agglomération, en marge de délibérations techniques sur le transfert à la CAHB des voiries et des espaces verts des zones d'activité de Wissous, on a appris que le projet de raccordement autoroutier à la limite d'Antony et de Wissous dont nous faisons l'écho le mois dernier (voir APP n°3) serait plus conséquent que le demi-échangeur que nous évoquions. Georges Siffredi a en effet indiqué que la CAHB étudiait en réalité deux accès.

Après cette paire de bretelles autoroutières, que prépare-t-on pour l'Agglomération ? Un boulevard de ceinture ?

■ Bruno EDOUARD

L'interview du mois

## Jean-Marc Feuillade,

membre du Conseil d'administration d'Antony-Habitat

**APP :** Vous êtes un des représentants des locataires au Conseil d'administration de l'Office municipal des HLM. Quel est votre rôle dans cette instance ?

**JMF :** Nous sommes quatre représentants des locataires. Deux sont membres de l'UDLI proche de la majorité municipale, l'un est conseiller municipal UMP l'autre était candidate UMP sur la liste du maire. Il reste donc deux représentants des locataires indépendants du pouvoir politique local. Jacques Fajerweg, de l'association des locataires liée à l'Afoc, émanation du syndicat Force ouvrière et moi, Jean Marc Feuillade, représentant la Confédération nationale du logement (CNL) la plus importante organisation de défense des locataires dans notre pays et pour ma part je me revendique aussi du mouvement local « Citoyens, solidarité logement ». Le rôle des représentants des locataires c'est bien évidemment de représenter les locataires au sein du conseil d'administration. Nouvel élu, je ne siège que depuis octobre dernier, j'ai immédiatement constaté l'emprise extraordinaire du maire et du clan Devedjian sur les décisions de l'Office. Comme l'indique le rapport de la Miilos, l'organe de contrôle des offices d'HLM, l'actuelle direction de l'Office ne dispose d'aucune marge de manœuvre. C'est, par exemple, en toute illégalité, le maire qui attribue les logements de l'Ophlm. L'action que j'entends mener au sein du CA c'est d'abord de porter la voix des locataires. J'ai par exemple demandé, hélas sans succès, que les loyers soient bloqués en 2009 compte tenu de la crise économique, sociale et financière actuelle.

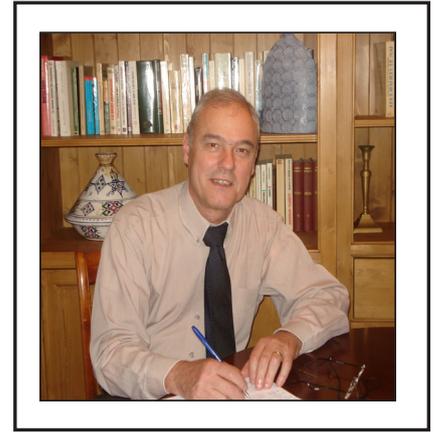
**APP :** L'Office municipal vient d'acquérir la totalité des logements sociaux gérés par le Département. Expliquez-nous comment cette décision a été prise et quels sont les enjeux ?

**JMF :** D'abord la décision n'est pas définitive, j'ai en effet introduit un recours devant le tribunal administratif de Versailles à l'encontre de cette décision, cette mauvaise décision. Il faut savoir qu'à l'heure actuelle nous ne savons toujours pas quelles sont les motivations qui ont conduit le maire d'Antony à demander, imposer le transfert du patrimoine de l'Office public des Hauts-de-Seine. C'est le maire d'Antony qui,

en effet, a imposé cette solution. Jean-Paul Dova, président de l'Office départemental avait fait la proposition inverse, il voulait intégrer le patrimoine de l'Office municipal d'Antony au patrimoine départemental. Le clan Devedjian qui ne veut surtout pas que quiconque puisse intervenir dans son fief à pris le contre-pied de Jean-Paul Dova et tente, ni plus ni moins que de déposséder l'OPD 92 de son patrimoine. Désormais le clan Devedjian pourrait disposer à moindre coût d'un patrimoine de plus de 3 000 logements sur le territoire d'Antony au lieu des 1 400 détenus aujourd'hui. Ce qu'il faut savoir, c'est qu'à l'instant où vous m'interrogez, je n'ai toujours pas copie du courrier du maire qui sollicite ce transfert. C'est donc dans l'opacité la plus totale que cette décision pourrait être prise. Nous n'avons, lors de la réunion du CA aucun document, nous ne connaissons même pas le nombre de logements transférés. Il faut savoir que c'est à ma demande, au cours des débats, que le président de l'Office a découvert qu'il était en train d'acquérir, sans le savoir, des terrains de l'OPD 92 sur lesquels est en partie édifiée la résidence universitaire. Remarque qui a conduit le CA à voter une délibération qui n'est pas la même que celle adoptée quelques heures plus tôt par l'Office départemental. Les enjeux de ce transfert sont clairs, le maire et le clan Devedjian veulent disposer du pouvoir de loger qui ils veulent. Ils souhaitent poursuivre leur politique de ségrégation sociale, d'apartheid social. Et j'assume cette dernière qualification !

**APP :** Quel est l'intérêt pour la Ville d'Antony de prendre en charge tout le parc social départemental ? Et pour les locataires ? Et pour les Antoniens demandeurs de logement ?

**JMF :** Sauf à considérer que le Président de l'Office départemental, Jean-Paul Dova, vice président du Conseil général et maire adjoint d'Antony est un mauvais gestionnaire, je ne vois pas en quoi ce transfert peut être bénéfique pour les locataires. Ce que je sais cependant avec certitude c'est d'une part, que l'Office va devoir payer 3,5 millions d'euros et accroître son endettement de 21 millions d'euros, des sommes importantes qui pénaliseront demain les capacités d'investissement et donc contrarieront les possibilités de construction de nouveaux



logements. Il faut savoir aussi, que dans cette affaire, il n'y aura pas un logement social de plus alors que notre ville compte entre 1 700 et 2 000 demandeurs de logements.

**APP :** La Mission interministérielle d'inspection du logement social vient de rendre public un rapport critique sur Antony. En avez-vous débattu au Conseil d'administration et quelles mesures correctrices ont été prévues ?

**JMF :** Le rapport de la Miilos a déjà fait l'objet de plusieurs articles dans la presse, y compris un dossier dans votre publication, je ne développe donc pas les attendus de ce rapport qui confirment la mainmise du clan Devedjian sur l'attribution des logements sociaux et le rejet systématique, systématique, des familles les plus modestes. Évidemment, la présidence de l'Office refuse tout débat au sein du conseil d'administration. Elle use même de stratagème pour faire croire que la présentation et la discussion ont eu lieu avant l'été, c'est-à-dire hors de la présence du représentant de la CNL-Citoyens solidarité logement et du représentant de l'opposition du conseil municipal Dominique Fié. Nous avons bien sûr alerté le préfet à ce sujet pour qu'il intervienne afin qu'à Antony la loi républicaine soit respectée.

### ANTONY PLACE PUBLIQUE

9 bld Brossolette 92160 ANTONY  
app92@club-internet.fr

**Directeur de publication :** Bruno Edouard  
**Rédaction :** Maxime Baldit, Michel Boulenger, Magali Buzelin, Jean-Marie David, Pierre Delmotte, Bruno Edouard, Fabien Feuillade, Gabrielle Guillaume, Jean-Pierre Jaugin, Jean-François Moingeon, Pierre Rufat, Isabelle Sénécal  
**Crédits photo :** Maxime Baldit  
**Maquette :** Isabelle Sénécal  
**Impression :** IPNS  
**Commission paritaire :** en cours